

FÉDÉRATION CGT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Case 538
263, rue de Paris
93515 Montreuil Cedex

31

Tél : 01.55.82.87.49
Courriel :
sg@sante.cgt.fr

RÉTABLISSMENT DU JOUR DE CARENCE POUR LES FONCTIONNAIRES

EN CAS DE MALADIE :

LA FHF VEUT SACRIFIER LA SANTÉ DES HOSPITALIERS POUR FAIRE DES ÉCONOMIES

Emboîtant le pas d'un article paru dans Le Figaro, la Fédération Hospitalière de France (FHF, employeurs publics hospitaliers) réclame le rétablissement du jour de carence en cas de maladie pour les fonctionnaires hospitaliers. La Fédération Santé et Action Sociale dénonce cette posture patronale dogmatique qui sacrifie la santé des agents et la qualité des soins sur l'autel des coupes budgétaires demandées aux établissements hospitaliers.

Rétablissons quelques vérités :

- **Non, les agent.e.s de la FPH n'abusent pas des arrêts maladie.** Les arrêts de moins de 6 jours ne représentent que 5% des absences en 2014. La proportion d'arrêts de complaisance est infime, comme le montre la faible proportion des contrôles qui les invalident. Laisser entendre le contraire, c'est faire insulte aux agent.e.s qui démontrent quotidiennement leur engagement professionnel. La mobilisation exemplaire des fonctionnaires hospitaliers dans le cadre des attentats de novembre dernier l'a magnifiquement rappelé.

- **Non, le jour de carence pour les fonctionnaires (en vigueur du 1^{er} janvier 2012 au 1^{er} janvier 2014) n'a pas fait baisser l'absentéisme.** En 2011, l'absentéisme était de 7,2%. En 2012, il était de 7,4%, puis de 7,8% en 2013. Enfin, les dernières données connues montrent un absentéisme de 8% sur 2014. L'absentéisme s'est donc accru nettement sur les années 2012 et 2013.

- **Oui, c'est bien une mesure budgétaire que réclame la FHF et non une façon d'améliorer le Service public.** Les établissements gagneraient des dizaines de millions d'euros en cas de rétablissement du jour de carence... sur le dos des agent.e.s. Cette mesure pénalise directement et injustement les agent.e.s, laissant entendre qu'il leur appartient de ne pas être malades et oubliant que les arrêts sont accordés de manière justifiée et contrôlée par des médecins.

- **Oui, l'absentéisme est directement corrélé à la pénibilité du travail.** Une étude de la DARES de 2014 montre que les agent.e.s hospitaliers, selon un classement établi sur 9 critères d'exposition aux conditions de travail difficiles, arrivent malheureusement en tête des secteurs les plus exposés dans tout le salariat français (public et privé confondus). L'absentéisme est donc la résultante des conditions de travail particulièrement pénibles dans notre champ professionnel et non du laxisme supposé des agent.e.s.

- **Oui, l'absentéisme augmente avec l'âge.** Or, l'allongement des carrières imposé par le recul de l'âge légal de départ à la retraite et la remise en cause du départ anticipé pour la catégorie active va accroître mécaniquement l'absentéisme pour les personnels. Il est urgent de rétablir la reconnaissance de la pénibilité de nos métiers.

Refusant de voir les causes réelles de l'absentéisme en demandant le rétablissement du jour de carence, la FHF se réfugie dans des postures en rupture avec l'esprit de Service public. Les employeurs publics sont en train de prendre un virage politique inquiétant, basé sur l'idée qu'un management de plus en plus coercitif, et une vision coupée de la réalité, basée sur des indicateurs et tableaux de bord standardisés, permettent de piloter efficacement un établissement.

Face à cette volonté de sanction et de culpabilisation des agent.e.s, **la CGT entend mettre en débat les causes réelles de l'absentéisme hospitalier** qui sont : la dégradation continue des conditions de travail, l'intensification de la charge de travail, l'organisation des services et en particulier du temps de travail, la non-reconnaissance des professionnel.le.s, le manque d'effectifs et la remise en cause de la catégorie active.

Montreuil, le 21 avril 2016